

FICHE DE POSTE
Année 2015/2016

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°1
	INTITULE DU POSTE	Coordonateur REP
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-responsables des réseaux d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau.
	MISSIONS	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-responsables du REP, en lien avec l'inspecteur du 2 nd degré référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs scolaires du réseau d'éducation prioritaire, - établissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés), - animation pédagogique des réseaux et l'accompagnement des équipes d'école et de collège - assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif - suivi de l'accompagnement éducatif et des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré - capacité à travailler en équipe - coopérer avec des personnels de statuts et missions variés - savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	La détention d'un CAFIPEMF est considérée comme une véritable valeur ajoutée dans l'accomplissement de cette mission.
	NOMINATION	Poste à Profil. Pour les nouveaux candidats : participation au mouvement, affectation à titre provisoire la 1 ^{ère} année et à titre définitif la suivante avec perte du poste actuel.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi des candidatures avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DPE-2 DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 30/04/2015 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	M. Philippe Pesteil – Chargé de mission politique de la ville au 01 9199 68 04 courriel: philippe.pesteil@ac-aix-marseille.fr